

d'Ontario; de l'Assemblée Champlain, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, tous de Québec; demandant certains amendements à l'Acte des Matelots.

De l'Union des Couturiers de l'Amérique, No 132; de l'Union des Fondeurs en Fer, No 28; et de l'Union des Ouvriers Constructeurs, tous de Toronto; de l'Union Internationale des Cigariers, No 55; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de Hamilton; de l'Union des Charpentiers et Menuisiers, No 38, Sainte-Catherine; de l'Union des Cigariers, de Brantford; et de l'Union des Relieurs d'Ottawa, No 4, tous d'Ontario; de l'Assemblée Champlain, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, tous de Québec; demandant la passation d'un acte pour empêcher l'établissement d'agences de police privée en Canada.

De l'Union des Couturiers de l'Amérique, No 132; de l'Union des Fondeurs en Fer, No 28; et de l'Union des Ouvriers Constructeurs, tous de Toronto; de l'Union Internationale des Cigariers, No 55; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de Hamilton; de l'Union des Charpentiers et Menuisiers, No 38, Sainte-Catherine; de l'Union des Cigariers, de Brantford; et de l'Union des Relieurs d'Ottawa, No 4, tous d'Ontario; de l'Assemblée Champlain, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, tous de Québec; demandant certains amendements à l'Acte pour la prévention et la suppression des coalitions formées en vue de gêner le commerce.

De l'Union des Couturiers de l'Amérique, No 132; de l'Union des Fondeurs en Fer, No 28; et de l'Union des Ouvriers Constructeurs, tous de Toronto; de l'Union Internationale des Cigariers, No 55; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de Hamilton; de l'Union des Charpentiers et Menuisiers, No 38, Sainte-Catherine; de l'Union des Cigariers, de Brantford; et de l'Union des Relieurs d'Ottawa, No 4, tous d'Ontario; de l'Assemblée Champlain, des Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, tous de Québec; demandant la passation d'un acte accordant aux personnes résidant au Canada des concessions gratuites de terre à proximité raisonnable d'un chemin de fer et pour autres fins.

De l'Union des Couturiers de l'Amérique, No 132; de l'Union des Fondeurs en Fer, No 28; et de l'Union des Ouvriers Constructeurs, tous de Toronto; de l'Union Internationale des Cigariers, No 55; et de l'Union des Briquetiers et des Maçons, No 1, tous de Hamilton; de l'Union des Charpentiers et Menuisiers, No 38, Sainte-Catherine; de l'Union des Cigariers, de Brantford; et de l'Union des Relieurs d'Ottawa, No 4, tous d'Ontario; de l'Assemblée Champlain, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, tous de Québec; et de l'Union des Charpentiers et Menuisiers, No 83, de Halifax, Nouvelle-Ecosse; demandant la passation de mesures législatives de nature à empêcher l'importation de la main-d'œuvre chinoise en Canada.

De l'Union des Fondeurs en Fer, No 28; et de l'Union des Ouvriers Constructeurs, tous de Toronto; de l'Union Internationale des Cigariers, No 55; et de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, tous de Hamilton; de l'Union des Charpentiers et Menuisiers, No 38, Sainte-Catherine; de l'Union des Cigariers, de Brantford; et de l'Union des Relieurs, No 4, d'Ottawa, tous d'Ontario; de l'Assemblée Champlain, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, tous de Québec; et de l'Union des Charpentiers et Menuisiers, No 83, de Halifax, Nouvelle-Ecosse; demandant la passation d'un acte pourvoyant à l'inspection des engins servant à charger et décharger les navires dans les ports du Canada.

De l'Union des Fondeurs, No 28; et de l'Union des Ouvriers Constructeurs, tous de Toronto; de l'Union des Briquetiers et Maçons, No 1, de Hamilton; de l'Union des Charpentiers et Menuisiers, No 38, Sainte-Catherine; de l'Union des Cigariers, de Brantford; et de l'Union des Relieurs, No 4, d'Ottawa, tous d'Ontario; de l'Assemblée Champlain, Chevalier du Travail; et de l'Assemblée Jacques-Cartier, No 10870, tous de Québec; demandant de discontinuer l'encouragement de l'immigration de certaines classes vicieuses d'émigrants.

De la chambre de commerce de Prince-Albert, district de Saskatchewan, T.N.O.; priant la Chambre d'accorder à la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la